

Image not found or type unknown



Frais de notaire différent de ceux inscrit sur le compromis de ve

Par **boubou**, le **16/06/2008** à **16:37**

Bonjour, rn rn Avec mon ami nous venons d'acquérir un bien immobilier. rn Lorsque nous avons signé notre compromis de vente, les frais d'honoraire du notaire s'élevaient à 19.000 euros. rn Nous allons bientôt signer notre vente et nous avons reçu un courrier du notaire qui nous dit que nous devons lui verser la somme de 20.500 euros. rn Cette différence de prix s'expliquerait, selon lui, par le fait que nous ayons un prêt hypothécaire. rn Est-ce possible et surtout légal qu'il y ai une telle différence? rn Surtout que nous nous sommes calqués sur le compromis de vente pour le calcul du prêt et que nous n'avons pas la possibilité de régler ces 1.500 euros supplémentaires. rn rn Merci de me répondre rapidement. rn rn rn Cordialement.